

Ville de Lodève

Commissariat
de Police

Rapport

Le Commissaire de Police à Monsieur
le Sous-Préfet Lodève



Monsieur le Sous-Préfet

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la soirée d'hier 20 courant, les ouvrières tisserandes de l'usine Teisserenc-Visseq, après avoir arrêté la marche de leurs métiers se sont présentées dans les bureaux, en présence de Mr Teisserenc ont déclaré à ce dernier qu'étant donné le prix excessif des diverses denrées, elles désiraient une augmentation de salaire. Mr Teisserenc ayant promis de donner satisfaction, les ouvrières ont repris immédiatement le travail. L'augmentation accordée serait de 2^{fr} par chaîne de 93 mètres.

La situation de l'usine Clermont Lodève n'a subi aucune modification, les ouvrières tisserandes n'ont pas repris le travail; Mr le juge de Paix a proposé aux deux partis son arbitrage, la réponse n'étant pas encore parvenue à ce magistrat.

Un calme complet règne, les ouvrières étant occupées dans leurs ménages respectifs.

Lodève, le 21 Octobre 1916

Le Commissaire de Police



[Signature]

21 octobre 1916

Le commissaire de police à Mr le sous préfet Lodève

Mr le sous préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la soirée d'hier 20 courant, les ouvrières tisserandes de l'usine Teisserenc-Visseq après avoir arrêté la marche de leurs métiers se sont présentées dans les bureaux, et mises en présence de Mr Teisserenc ont déclaré à ce dernier qu'étant donné le prix excessif des diverses denrées, elles désiraient une augmentation de salaire. Mr Teisserenc ayant promis de donner satisfaction, les ouvrières ont repris immédiatement le travail. L'augmentation accordée serait de 2fr par chaîne de 93 mètres.

La situation de l'usine Clermont Lodève n'a subi aucune modification, les ouvrières tisserandes n'ont pas repris le travail; Mr le juge de Paix a proposé aux deux partis son arbitrage, la réponse n'étant pas encore parvenue à ce magistrat. Un calme complet règne, les ouvrières étant occupées dans leurs ménages respectifs.